



**UES
SOPRA STERIA**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

***** Intéressement 2017 ***
903€ net pour chacun !**



CE QUE V. PARIS NE VOUS A PAS DIT DANS SON MAIL :

**920€ pour chacun grâce à l'accord signé par la CFDT et au travail des salariés !
+ 80€ grâce à la largesse du Conseil d'Administration**

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr ! Transmettez autour de vous !

jeu. 08/03/2018 11:35
PARIS Vincent
Intéressement 2017

À [#COMPANY 010 sopra steria group](#); [#COMPANY 136 sopra banking software-emp](#);
[#COMPANY 135 sopra hr software-emp](#); [#COMPANY 370 sopra steria i2s-emp](#); [#COMPANY 305 beamap-emp](#)

sopra steria

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'administration de Sopra Steria Group a validé l'attribution d'un supplément d'intéressement collectif ayant pour effet de porter à 1 000 euros brut par collaborateur le montant total de la prime d'intéressement pour l'année 2017.

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'administration de Sopra Steria Group a validé l'attribution d'un supplément d'intéressement collectif ayant pour effet de porter à 1 000 euros brut par collaborateur le montant total de la prime d'intéressement pour l'année 2017.

Ce supplément concerne également les sociétés Sopra Banking Software, Sopra HR Software, Sopra Steria I2S et BEAMAP, pour lesquelles les décisions des Conseils d'administration sont en cours.

Ainsi, chaque collaborateur recevra fin avril la somme de 1 000 euros brut, calculée au prorata du temps de présence dans l'entreprise en 2017.

Cette décision marque notre volonté de saluer votre engagement au service de l'entreprise et de vous associer à sa performance.

Cordialement,

Vincent Paris
Directeur Général

Tous les salariés ont reçu un beau mail de Vincent Paris le 8 mars dernier : Il y annonce un « supplément d'intéressement » validé par le conseil d'administration mais il n'en donne pas le montant ! Quel dommage ! Un oubli peut-être ?

Les salariés ne sont donc (judicieusement) pas informés que **c'est l'accord d'intéressement signé qui leur attribue 920€ d'intéressement.**

**Le « cadeau » du Conseil d'Administration et du DG s'élève à ... 80€ brut !
Soit 72,24€ net !
ROYAL !**



STOP LA LANGUE DE BOIS !

Coût de ce « cadeau » à tous les salariés : environ **1M€ !**

Pour rappel, les actionnaires s'attribuent, eux, 2,4€ par action soit près de 50M€ !

Par contre, la participation sera bien à 0€ dans la plupart des sociétés suite au jeu d'écriture comptable de la direction...



..... **LES DÉTAILS** (pour ceux qui ont ratés la comm' précédente (mise à jour))

Cela fait donc, en enlevant la CSG CRDS (qui a augmenté ce début d'année grâce au président des riches de 7,5% à 9,2%) $9,2\% + 0,5\% = 9,7\%$. Pour 920 € + 80 € brut => $1000 - 9,7\% =$ **903€ net pour une année 2017 de présence complète.**

Pour qui ?

Pour tous les salariés de Sopra Steria Group, SBS, I2S, Beamap, Sopra HR, ayant une ancienneté d'au moins 3 mois (tous contrats compris CDD, ...) au 31/12/2017 ou à la date de départ en cas de rupture de contrat en 2017. (Les mandataires sociaux n'ont pas le droit à cette prime.)

Combien ?

Nous aurons donc 903€ net par salarié présent toute l'année 2017.

(Un sur-intéressement, s'ajoutant à l'intéressement, peut être décidé au niveau du Conseil d'Administration. Selon la loi (L3314-10) le supplément d'intéressement (ou sur-intéressement) doit être distribué de la même façon que l'intéressement selon l'accord en place. La direction se doit donc de procéder de la même façon, en fonction du temps de présence uniquement, et en ne distinguant pas temps partiel et temps plein. ☺)

**Grâce à l'accord signé par la CFDT,
le calcul de la prime d'intéressement se fait seulement
au prorata du temps de présence sur l'année 2017.
Les salariés à temps partiel
ont le même montant d'intéressement que ceux à temps plein !**

Sont donc déduites du temps de présence toutes les absences sauf :

- Accident de travail, accident de trajet, maladies professionnelles.
- Maladies garantie (90 jours par année glissante)
- Congés maternité ou adoption
- Congés paternité
- Jours fériés
- Congés payés (principal, d'ancienneté...)
- Formation professionnelle
- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, enfants malades...)
- Repos compensateur.

Sont donc déduites, les arrivées/départs en cours d'année, les congés sabbatiques, les congés parentaux, les sans soldes,...

Comment ?

Cette prime doit être versée **au plus tard le 31/07/2018.**

Pour l'intéressement et son supplément, impossible de les mettre sur le CCB bloqué 5 ans à 5% qui ne reçoit que la participation (soit 0€).

Par défaut la prime d'intéressement et son supplément sont versés au salarié, en enlevant la CSG CRDS. Sinon, le salarié peut choisir de les bloquer sur le PEE.

Consultez notre site SSG : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Transmettez à tous les salariés de l'UES SSG autour de vous : pour avoir les nouveautés au CE, les nouvelles et infos de dernière minute, par vos élus CE CFDT, il faut être inscrit sur l'Essentiel, pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr !

(En 2017, c'était déjà 45M€ de dividendes, contre 10M€ pour les 15000 salariés. Là, 50M€ dividendes et 12M€ pour les salariés)

À très bientôt,

Soyez toujours vigilants, et n'hésitez pas à nous contacter et à contacter vos élus CFDT !

La Modératrice.